

Conseil municipal du 7 décembre 2015



114 délibérations à l'ordre du jour, dont des dossiers importants :

- Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- Le syndicat mixte de l'École Supérieure de Commerce (ESCEM)
- Les réserves des Musées
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)
- La fusion des syndicats de rivières
- Les hausses de 2% sur les tarifications 2016

Les élu-e-s "Osuns Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu-e-s sur 30 projets de délibérations, listés pages suivantes.

Thèmes

Intercommunalité.....	3
Finances publiques	8
Culture, patrimoine	12
Éducation.....	18
Vie de quartier et associative, affaires sociales	19
Santé et sport	21
Environnement.....	23
Urbanisme, habitat.....	24
Économie et emploi	25
Espace public.....	26

Intercommunalité

Schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne (SDCI).

Délibération n°1 (2015-0401) : Avis de la Ville sur le schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne 2015/2016.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du Conseil.

Le schéma qui nous est proposé nous conduit à nous poser cinq questions :

- D'abord celle de l'objectif de la recomposition ;
- Ensuite, celle de la manière dont la décision va être prise ;
- Puis celle du périmètre territorial ;
- Ensuite celle des compétences exercées ;
- Et enfin celle de la gouvernance.

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a été votée au cours de l'été 2015. Le texte a eu du mal à aboutir et n'a trouvé consensus que par le biais d'une commission mixte paritaire de laquelle est sorti un compromis.

Ce compromis a laissé de côté deux choses essentielles :

- d'une part le nombre de communes sur le territoire et par là même la taille minimum d'une commune ;
- et d'autre part l'élection au suffrage direct des conseillers communautaires alors que l'intercommunalité est appelée par cette loi à gouverner sur de plus en plus de domaines puisque ces compétences ont été accrues.

Après avoir procédé à un redécoupage territorial qui fait passer le nombre de région de 24 à 13, faisant de notre région un territoire plus grand que l'Autriche et ceci afin de faire des régions des territoires identifiables à l'échelle européenne, on nous demande aujourd'hui de nous prononcer sur un nouveau découpage des intercommunalités afin de faire des intercommunalités des unités identifiables à l'échelle régionale.

Il est vrai que l'échelon communal dans cette logique-là est de moins en moins pertinent. 31 500 communes sur 36 600 ont moins de 2 000 habitants, 20 000 communes ont moins de 500 habitants, la population médiane d'une commune en France est de 425 habitants. L'objectif affiché de la loi est de lutter contre l'éparpillement des communes. Le législateur n'a pas voulu aller au bout de la question de la taille minimale d'une commune. L'échelon intercommunal est renforcé : il s'agit d'être plus fort, d'être plus attractif. Cet enjeu se pose essentiellement au niveau économique. La réforme territoriale s'inscrit ainsi dans une logique de mise en concurrence des territoires. Ce principe de compétition est contraire au principe de coopération.

La coopération ça se construit, ça ne s'impose pas.

Or les délais et la mise en œuvre de la réforme territoriale sont précipités.

Un schéma a été élaboré par les services préfectoraux et présenté par la Préfète à une commission composée d'une quarantaine d'élus le 15 octobre. 60 jours plus tard chaque commune concernée devra avoir rendu un avis.

Soit on considère qu'il s'agit d'une réformette et que la validation ne nécessite pas réflexion. Soit on réalise que passer de 13 à 48 communes n'est pas une broutille. Lorsque j'entends que lors de l'entrée de Ligugé à Grand Poitiers le délai était identique, deux mois, je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Ce schéma est d'une autre ampleur : passer de 12 à 13 et de 13 à 48 n'est pas du même ordre. La Commune de Ligugé est une commune limitrophe dans le bassin de vie de Poitiers qui a rejoint Grand Poitiers. Le délai de deux mois entre la présentation par la commission intercommunale et l'avis demandé aux communes est un déni de démocratie. Une telle modification nécessite du débat, de l'information à la population, de l'adhésion et tout cela demande du temps, en tout cas plus de deux mois.

En plus cette réforme se fait en pleine période électorale. Aujourd'hui combien de citoyens savent que demain Grand Poitiers comprendra plus de 40 communes au lieu de 13 aujourd'hui ? Certaines communes appelées à rejoindre Grand Poitiers ont organisé des débats publics pour présenter et écouter leurs concitoyens. Aucun débat public n'a été organisé par la municipalité de Poitiers ou a minima, une présentation organisée par la préfecture ou par la commission chargée de ce schéma. Les débats organisés par les communes qui ont vocation à rejoindre Grand Poitiers nous montrent pourtant que les citoyens lorsqu'on leur présente cette réforme sont intéressés et également que les élus se posent des questions. Les communes disposent d'un peu plus d'un mois pour se prononcer alors qu'il y a des élections régionales dans le même temps et qu'une transformation majeure est en cours avec la création des nouvelles Régions. Peu de collectivités ont pu consulter leurs habitants pour expliquer et débattre de cette nouvelle organisation.

Pourquoi veut-on faire vite ? Pour le bien des communes qui en se regroupant seront plus fortes ? Ou bien pour obéir à un calendrier strictement politique ?

PÉRIMÈTRE

La loi prévoit que ce sont les communes qui décident d'adhérer ou d'appartenir à telle ou telle structure de coopération. Le schéma qui nous est proposé n'est pas fait sur le thème de regroupement de communes mais sur des regroupements d'intercommunalités déjà existantes. L'incohérence du périmètre est renforcée par cette exigence préfectorale. Comme il est rappelé page 15 du projet de SDCI, les objectifs de la loi visent àachever la couverture territoriale, à faire disparaître les enclaves, à développer une cohérence entre les bassins de vie et à réduire le nombre des structures syndicales.

La circulaire du 27 août 2015 précise à nouveau la définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale. La superposition des cartes d'aires urbaines et des bassins de vie avec celle du futur Grand Poitiers suffit à lire l'incohérence du périmètre proposé. Pages 25 et 26 du SDCI : l'unité urbaine de Poitiers est définie comme étant composée de 7 communes de Grand Poitiers et Jaunay-Clan. L'unité urbaine de Ligugé est quant à elle composée de Ligugé et de Smarves. Or l'intégration de la commune de Smarves n'est pas envisagée dans le schéma proposé.

Aires urbaines :

L'aire urbaine de Poitiers couvre l'intégralité des EPCI limitrophes. L'influence est particulièrement prononcée pour les Communautés de Communes de Vienne et Moulière et Vallées du Clain (60 %) et pour le Neuvillois et Val Vert du Clain (50%). Et pourtant ni les Vallées du Clain, ni le Neuvillois ne sont inclus dans cet élargissement.

Bassins de vie :

« Le bassin de vie de Poitiers s'il couvre logiquement l'intégralité du périmètre de Grand Poitiers inclut la totalité du Val Vert, et s'étend sur toute la moitié des Vallées du Clain. Les communes de la CC de Vienne et Moulière appartiennent soit au bassin de vie de Poitiers soit à celui de Chauvigny. Et là, le périmètre proposé va plus loin puisqu'il inclut à la fois Vienne et Moulière et le Chauvinois.

Un autre sujet est abordé dans le document présentant le schéma : c'est celui des emplois. L'enseignement de la modification 2011 avec un long chapitre sur le personnel nous indique que les diagnostics préalables de recensement des différentes conditions d'emploi n'ont pas été effectués ou effectués tardivement ce qui a donné lieu à certaines situations individuelles difficiles. A-t-on tiré leçon de cet enseignement et si oui pourquoi une étude sur ce sujet n'est pas jointe à celle des impacts financiers et budgétaires ? Les salariés seraient-ils moins importants que les budgets ? Est-ce que les instances paritaires ont été saisies ?

À cette question du périmètre territorial s'ajoute une autre dimension, celle des compétences de la nouvelle intercommunalité.

COMPÉTENCES

En effet suite à la réforme des Régions, les capitales régionales qui perdent leur statut se voient offrir la possibilité de devenir communautés urbaines sans avoir la taille imposée par la loi. Le passage de la communauté d'agglomération en communauté urbaine a des conséquences majeures sur les compétences exercées par l'EPCI. Les déplacements ont été présentés au sein du SCOT comme l'élément structurant de cohérence.

Comment arriverons-nous à mettre en place des transports publics efficaces si la moitié de la population concernée travaille dans un autre EPCI et n'est pas potentiellement intéressée par ces lignes ? Comment pourrons-nous organiser des covoitages efficaces ? La compétence transport va prendre une dimension beaucoup plus importante. Certes le versement transport sera plus important, les recettes vont augmenter de l'ordre de 10 % mais est-ce que les dépenses vont augmenter dans les mêmes proportions ? Cette question trouve d'autant plus difficilement réponse que la compétence transport inter-urbain a été confiée aux Régions mais il est probable que ce soit à l'EPCI d'assurer ce service sur l'ensemble de son territoire, quel sera alors le service rendu aux grands poitevins ?

Le schéma départemental est particulièrement fallacieux sur ce point.

Il est écrit Page 29 du SDCI « *la transformation dans les prochaines années de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers en communauté urbaine étant actuellement étudiée* » est-ce une coquille ? Faut-il lire l'année prochaine ou les prochaines années ? Ou bien est-ce un bottage en touche pour éluder le sujet ?

Les simulations financières ont été faites avec une hypothèse d'un transfert de charges de 30 millions : 25 millions pour la voirie, compétence obligatoire de la communauté urbaine, et 5 millions pour le transfert d'équipements sportifs, culturels de Poitiers vers Grand Poitiers. Ces 5 millions ne sont pas sortis du chapeau, ils résultent d'un calcul de charges basés sur une liste probable d'équipements transférés. Certes cette liste n'a pas été validée par le Conseil, elle n'a même pas été présentée de façon claire, on sait tous qu'il y a le TAP, le Conservatoire, les Beaux-Arts et l'Espace Mendès France, mais y-a-t-il d'autres transferts qui seront le fruit de la définition de l'intérêt communautaire ? Y aura-t-il également des transferts de subventions qui certes feront l'objet d'un mécanisme de compensation, je pense en particulier à l'enseignement supérieur comme par exemple l'EESI - c'est la première qui me vient à l'esprit, vu le montant de la subvention : plus de 800 000 euros -. Est-ce que l'enseignement supérieur relève de l'EPCI ?

Lorsqu'on bâtit des hypothèses qui servent de base à l'élaboration d'un scénario, il faudrait pour le moins faire connaître ce que recouvre l'hypothèse derrière les chiffres. Il y a des équipements concrets et des compétences. De nombreuses questions sont sans réponses ou sans ébauche de réflexion comme comment sera géré l'eau, les ordures ménagères ou les équipements socio-culturels par exemple.

GOUVERNANCE

Et enfin se pose la question de la gouvernance. Et là, ça part très mal. Pour les Régions, le législateur a eu le bon goût de malgré tout confier aux électeurs le choix des conseillers régionaux de cette nouvelle structure. Pourquoi n'en est-il pas de même pour les intercommunalités ? Il est vrai que l'abandon du suffrage universel direct pour les intercommunalités a été décidé par la commission mixte paritaire. Cet abandon du suffrage universel direct donne le ton de la gouvernance en œuvre dans ces regroupements de collectivités locales en Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Cela veut dire que les électeurs qui ont élu via le fléchage en 2014, des conseillers municipaux à vocation communautaire, voient également leur vote préempté par une réforme dont ils n'avaient pas connaissance en 2014. Cela veut dire que la diversité des opinions politiques qui se sont exprimées en 2014 se voit laminée par une démocratie représentative qui à travers la représentation à deux niveaux élimine les oppositions dans l'intercommunalité. Quand dans une élection municipale des candidats remportent plus de 35 % des suffrages, ils se voient écartés de l'intercommunalité parce que la commune dans laquelle ils sont élus n'a qu'un ou deux représentants dans cette nouvelle assemblée. Pour Poitiers ce ne sera pas le cas mais pour toutes les autres communes le nombre d'élus communautaires sera diminué. Quel déni de démocratie. La gouvernance de cette EPCI accroît l'éloignement de l'électeur et du citoyen du pouvoir de décision. Cet effet entonnoir ne peut que détourner les électeurs de leur devoir civique. D'autant plus que le choix de la gouvernance dans cet EPCI est celui de constituer en marge du bureau et du conseil communautaire, une conférence des maires, instance non décisionnelle mais instance d'adhésion aux projets qui ne comprend pas les groupes d'opposition.

Nous demandons à ce que les groupes politiques soient constitués dans ce nouvel EPCI, afin que les électeurs se retrouvent dans cette structure administrative. Ou a minima que la conférence des maires intègre également les représentants des groupes politiques de Poitiers et des autres collectivités.

CONCLUSION

Nous votons contre cette délibération. Notre avis défavorable repose sur l'argument de l'incohérence du périmètre, de la précipitation de la mise en œuvre qui conduit à un déni de démocratie, de l'absence de débats publics organisés par la commune centre de cette intercommunalité. La concomitance de deux modifications substantielles : passage de communauté d'agglomération en communauté urbaine et multiplication par trois du nombre de communes avec un accroissement de près de 40% de la population ne fait que brouiller un peu plus la lisibilité de ces deux modifications. Nous voterons contre aussi en raison de l'absence de représentativité des groupes politiques dans ce nouvel EPCI, du fait de l'absence d'élections en direct des élus de cette nouvelle structure.

Enfin une question essentielle se pose : pourquoi faisons-nous cela ? On nous dit que c'est pour être plus fort, mais plus fort que qui et pourquoi ? Est-ce pour construire un territoire plus solidaire, dans lequel il fait bon vivre, où les habitants sont accompagnés dans leur créativité ? Est-ce pour construire un territoire dans lequel on favorise la création d'emploi, dans lequel l'environnement, la biodiversité, les modes de déplacements pour tous sont favorisés sans altérations de la santé, ou bien sommes-nous uniquement dans une logique de compétition entre territoires ?

Nous proposons l'amendement suivant :

- Des débats publics avec les citoyens ou bien un référendum ;
- Un périmètre cohérent avec les objectifs affichés : périmètre au plus près des bassins de vie et d'emploi et des aires urbaines, quitte à ce que les intercommunalités existantes soient bousculées surtout si elles sont des coquilles vides en matière de coopération ;
- Une clarification sur la communauté urbaine avant de passer à l'élargissement et sinon une élaboration avec les communes qui veulent faire partie de Grand Poitiers pour décider avec elles de ce qu'est l'intérêt communautaire ;
- Un débat sur les transports pour co-élaborer le service qui sera rendu en matière de transport à ce futur très Grand Poitiers.

La question de la réforme territoriale, c'est celle du maintien de la proximité combinée à la mutualisation des moyens pour exercer des compétences qui relèvent du service public et de l'intérêt général.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°1 \(2015-0401\)](#)

Finances publiques

Liste des marchés.

Une question sur ce que nous ne trouvons pas dans cette liste.

Nous avons lu comme chacun dans la presse les mesures envisagées pour la protection des accès de la mairie. Parmi elles, celles qui concernent la vidéo-surveillance nous interpelle. Il est question, je cite, de « la vidéoprotection de l'hôtel de ville, de ses abords, des rues donnant sur la place et des mairies annexes, qui seront mises en place rapidement dans le cadre des mesures légales ».

Notre question porte bien sûr sur le coût puisque nous avons sous les yeux la liste des marchés publics : nous cherchons la ligne concernée en rappelant que la vidéosurveillance a un coût et pas des moindres (évaluation de la Cour des Comptes : 36 000 euros, le coût moyen d'installation d'une caméra, auxquels s'ajoutent 7 400 euros par caméra et par an de coût d'exploitation.) Si les mairies sont aidées par le fond interministériel de la prévention de la délinquance, cette aide ne peut dépasser la moitié et se pose la question, de toute manière, de l'efficacité de ces dispositifs face à ce coût important. Rappelons quand même les conclusions des différentes évaluations que nous possédons de ces dispositifs : la cour des comptes, encore, quand elle analyse la loi LOPSI 2002, conclut qu'on ne constate aucune différence entre les villes équipées et celles qui ne le sont pas en matière de progression de la délinquance ; qu'au mieux, ce qu'on parvient à faire c'est de déplacer le problème sur les zones moins surveillées.

Ce que nous voulons dire, c'est que nous n'acceptons pas que, sous couvert d'une loi d'exception, nous nous dirigeons vers le choix de dispositifs qui restreignent les libertés publiques. Que l'on décide de mettre tous les citoyens sous l'œil des caméras alors même que cela ne répond en rien au problème posé. Que, dans la foulée, on avance sur des terrains aussi sensibles que l'armement des polices municipales, la multiplication des vigiles ou autre service d'ordre.

Cette dérive sécuritaire de l'état d'urgence balaie d'un revers les droits de l'homme et ouvre grand la porte à toutes sortes de violences policières.

Nous en avons eu la démonstration le dimanche 29 novembre à Paris lors d'un rassemblement pour le climat en marge de la COP 21 où plus de 300 personnes ont été arrêtées avec comme seul motif la participation à un rassemblement interdit.

Ces personnes interpellées sont des militants écologistes, anticapitalistes qui manifestaient pacifiquement et n'ayant rien à voir avec le Black Bloc. Ce même jour, la manifestation prévue à Poitiers était également interdite par la préfecture pour des raisons là aussi de soi-disant sécurité.

Pourtant au cours de la même semaine avait lieu dans notre ville l'ouverture du magasin H&M ainsi que l'ouverture du marché de Noël. Deux événements qui ont attiré des centaines de personnes mais qui eux ne posaient visiblement pas de problème de sécurité...

A Poitiers comme ailleurs nous refusons de céder à la peur dans laquelle Daesh veut plonger notre société. Mais nous refusons également de brader nos libertés pour un état d'urgence qui continuera d'être prolongé indéfiniment.

Nous continuerons à nous mobiliser pour le climat, pour les sans-papiers, pour les droits des femmes etc... Car la liberté, la solidarité et la démocratie sont la seule réponse à ces folies meurtrières.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre être filmé dans la rue et lors d'un Conseil municipal. Pour le Conseil municipal, c'est normal, nous sommes des élu-e-s donc des personnes publiques. Attention à l'usage du terme vidéosurveillance qu'on a tendance à faire glisser vers le mot vidéoprotection. On veut nous faire croire que nous sommes en état d'insécurité permanent. Cela provoque l'inquiétude, la défiance des gens lorsqu'ils se promènent dans la rue. Le Bien Vivre Ensemble, c'est aussi le droit de vivre tranquillement sans être filmé.

[Liste des marchés](#)

École Supérieur de Commerce Et de Management de Poitiers (ESCEM).

Délibération n°2 (2015-0465) : Contribution au mali de liquidation amiable de l'École France Business School (FBS) au Syndicat mixte de l'École Supérieure de Commerce de la Vienne.

Nous votons contre cette délibération. Pour plusieurs raisons. D'abord pour ce qu'elle donne à lire de la perte de contrôle de la collectivité quand elle laisse s'installer un système gigogne tel que celui-ci, au bout de la chaîne, quand on pouvait encore influer sur l'ESCEM, quand elle n'était pas regroupée, on ne peut plus rien faire quand on n'est plus représenté dans la structure chapeau, France Business School. Alors quand celle-ci suit les préconisations aventureuses d'un dirigeant qui la mettent en difficulté et malgré l'argent public consenti, on n'a plus qu'à épouser les pertes. Cela devrait faire réfléchir de manière beaucoup plus large sur ces écoles d'enseignement supérieur privées à qui on confie le soin de former les élites en matières de commerces et pas seulement (Sciences po) : nous disons que nous ne devrions mettre de l'argent public que dans l'enseignement public, pour permettre l'accès à tous, d'abord, (frais de scolarité déraisonnables), pour garder la possibilité de donner les orientations ensuite. Ce qui nous interroge enfin sur la solution trouvée pour faire accepter la perte de 220 000 euros : la vente du patrimoine à la région, est une vente de patrimoine, ce n'est pas neutre. Et on peut lire qu'il s'agit de pousser le développement d'une autre structure privée (Sciences po)... On ne peut s'empêcher de jeter un regard ironique sur cette aventure : on rappellera quand même qu'il s'agit d'une école supérieure de commerce, que ceux qui sont formés là sont ceux qui définiront, avec autorité, les politiques de gestion de demain... Enfin nous dirons également que dans cette triste fuite en avant outre la perte d'argent public, ce sont des emplois qui sont supprimés et donc des personnes au chômage en plus.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°2 \(2015-0465\)](#)

Délibération n°4 (2015-0452) : Garantie d'emprunt au Syndicat Mixte de l'École Supérieure de Commerce de la Vienne.

Le principe de garantir l'emprunt d'une structure en difficulté est une nouvelle fois appliqué. Je dis une nouvelle fois car avec quasi les mêmes partenaires, la collectivité a choisi de recourir à l'emprunt pour retarder le couperet de la sortie d'argent brutale pour amortir le criant du coût. Au syndicat mixte de l'aéroport de Poitiers-Biard, le recours à l'emprunt de courte durée, 2 ans, a été le recours pour payer le transfert d'actifs de près de 2 millions d'euros à la Chambre de commerce et d'industrie lorsque celle-ci a fait le choix de ne plus être concessionnaire de l'aéroport. Cet emprunt de deux ans avait été souscrit en disant que durant cette période l'aéroport pourrait vendre un terrain et que cette vente permettrait de rembourser l'emprunt. A ma connaissance le terrain n'a pas été vendu et l'emprunt de courte durée a dû être transformé en dette à rembourser sur quelques années. J'espère que pour l'ESCEM nous n'allons pas assister à la même chose.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°4 \(2015-0452\)](#)

Groupements de commande.

Délibération n°9 (2015-0352) : Code des Marchés Publics (article 8) - Constitution de groupements de commande.

La constitution de ces groupements de commande à tendance à défavoriser les petits fournisseurs. Nous demandons à ce que la collectivité soit vigilante à l'égard des petites entreprises qui ne doivent pas être écartées du fait de ces groupements de commande.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°9 \(2015-0352\)](#)

Centre de Conférences de Poitiers.

Délibération n°12 (2015-0371) : Rapports 2014 des administrateurs et du déléguétaire de la Société d'économie mixte Centre de Conférences de Poitiers.

La communauté d'agglomération va reprendre la gestion du centre de conférence, fera-t-on appel aux mêmes prestataires ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°12 \(2015-0371\)](#)

Société d'Équipement de Poitiers.

Délibération n°13 (2015-0373) : Rapport 2014 des administrateurs de la Société d'économie mixte Société d'Équipement de Poitiers.

Nous ne disposons pas du plan de redressement, nous n'en avions pas entendu parler. Nous avons entendu des choses, certes, mais nous ne disposons pas de documents. Il y a là aussi un sentiment de fuite en avant comme pour l'ESCEM. Nous sommes demandeurs de débats sur ce sujet.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°13 \(2015-0373\)](#)

Culture, patrimoine

Musées.

Délibération n°16 (2015-0406) : Réservations et ventes en ligne des entrées aux Musées à partir du site Internet de l'Office de tourisme.

Un mot là-dessus : on nous a dit en commission que sur une année, cela avait concerné 3 ou 4 entrées. Le musée Sainte-Croix est un musée que j'aime bien mais ce n'est pas le Louvre pour que l'on ressente le besoin de réserver pour éviter les files d'attente. On peut donc faire l'économie d'un contrat avec une société privée pour se concentrer sur les moyens de développer l'engouement pour ce musée.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°16 \(2015-0406\)](#)

Délibération n°18 (2015-0408) : Tarification des musées pour l'année 2016.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du Conseil.

Je m'interroge sur ce que recouvre l'intitulé « Soirée prestige ». C'est une création, d'après ce que précisait la note de synthèse. Le fait que rien en soit mentionné sinon qu'il s'agit de louer le musée, j'en déduis qu'on est libre de profiter de lieu de culture comme bon nous semble, sans qu'il soit demandé rien de précis sinon d'acquitter 2000 euros. Voilà de quoi donner un certain lustre à des soirées privées et je dois dire que cela choque mon sens de la culture pour tous, à cause duquel j'ai un peu de peine à imaginer qu'on puisse privatiser un musée l'espace d'une soirée dès lors qu'on en a les moyens. (Sur ce principe, je propose qu'on fasse le compte des soirées insolites qu'on pourrait organiser dans les piscines, médiathèques, écoles...)

Autre remarque, les tarifs prennent une augmentation de 12 %, ce n'est pas ce qui va dans le sens de développer l'accès à ce musée. Enfin, une dernière remarque : il faudrait que soit incluse dans les gratuités la mention « demandeurs d'emploi non indemnisés », catégorie qui semble oubliée.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°18 \(2015-0408\)](#)

Délibération n°30 (2015-0444) : Réserves des Musées. Demande de subvention à l'État et à la Région dans le cadre du Contrat Plan État – Région.

Il se pose de nombreuses questions face à un investissement aussi important. 7.5 Millions, ce n'est pas rien, d'autant que les subventions qui font l'objet de cette délibération, ce n'est que 22% du coût. Voilà qui, pour le coup, doit nous donner des ambitions pour développer le rôle et l'activité des musées de Poitiers, pour que cette dépense n'apparaisse pas comme seulement luxueuse.

Nous aimerions d'abord savoir où on en est du projet : le lieu, par exemple. Mais aussi savoir si on a programmé en fonctionnement de quoi utiliser ces réserves de façon dynamique, en profiter pour faire tourner les collections, créer de l'événement. Il faut que les fréquentations se développent, que les musées gagnent en propositions culturelles.

Enfin, une telle dépense interroge sur le devenir de biens culturels négligés comme le musée Rupert-de-Chièvres, dont nous rappelons à nouveau que la fermeture contrevient aux dispositions testamentaires qui ont fait de lui un élément patrimonial de la ville, comme l'Hypogée des Dunes qui attend son centre d'interprétation, comme les vestiges de l'amphithéâtre qui sont en train de s'écrouler et dont le filet de protection tendu au-dessous ne suffira à empêcher l'écroulement !

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

[Délibération n°30 \(2015-0444\)](#)

Locations immobilières.

Délibération n°17 (2015-0407) et n°21 (2015-437) : Location de l'Auditorium du Musée Sainte-Croix et Location de la Salle Jean-Richard Bloch de la Médiathèque François-Mitterrand.

Une question d'abord sur les gratuités. Ne pourrait-on pas étendre ces gratuités à toutes les associations et organisations politiques ? On sait la carence en salles aujourd'hui sur Poitiers : Salle des Castors, Salle Timbaud ou Salons de Blossac ne suffisant pas à répondre aux attentes de tous ceux qui organisent des rencontres, des événements citoyens et participent ainsi à cette animation du « vivre ensemble » pour emprunter ces mots qu'on aime tant employer aujourd'hui.

A ce sujet, nous souhaiterions que soit fait un inventaire des salles disponibles et qui pourrait répondre à cette attente. De même que nous renouvelons notre demande d'un accès simplifié aux plannings et d'une simplification de la procédure de réservation. Une association, une organisation qui souhaite organiser un événement devrait pouvoir connaître les disponibilités par une simple consultation de site ou par un simple coup de téléphone. Cela montrerait de la part de la collectivité une vraie volonté de faciliter la vie démocratique de la cité. Il en est de même de l'accord qui emprunte des voies trop compliquées. Pourquoi passer par le cabinet du maire pour avoir une salle ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre ces deux délibérations.

[Délibération n°17 \(2015-0407\)](#)

[Délibération n°21 \(2015-437\)](#)

Exposition LGV.

Délibération n°19 (2015-0409) : Exposition itinérante consacrée aux résultats archéologiques de la ligne LGV SEA Tours-Bordeaux.

Pourquoi on assumerait les frais de destruction de l'expo ? Combien ça coûte ? C'est la LISEA qui fait les travaux, qui assume la réparation des dommages, tout ce qui est connexe. Cette affaire est déjà coûteuse en argent public...

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°19 \(2015-0409\)](#)

Guides-conférenciers.

Délibération n°31 (2015-0445) : Modalités de rémunération des guides conférenciers. Réactualisation.

Nous rappelons la suggestion faite en commission d'essayer de trouver une solution qui permette à ces guides de réduire leur situation précaire : se rapprocher d'autres collectivités pour être en mesure de créer un groupement d'employeurs qui permettent de leur assurer des contrats plus pérennes...

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°31 \(2015-0445\)](#)

Théâtre Auditorium de Poitiers (TAP).

Délibération n°32 (2015-0454) : Subvention d'équipement au TAP - Scène Nationale.

On pourrait estimer cette dépense négligeable au regard du coût du bâtiment mais elle fait naître une série d'interrogations, voire de réflexions que nous aimerais partager avec vous. D'abord, tout simplement, sur le bâtiment lui-même : n'oublions pas que celui-ci a été inauguré en 2008, cela fait 7 ans seulement. On nous explique ici, qu'un dispositif d'affichage est en panne depuis plusieurs années, autant dire depuis l'origine. Peut-on nous rassurer sur l'état du bâtiment lui-même dont nous voyons à l'œil que le béton se dégrade dans certaines de ses parties. N'oublions pas que celui-ci a moins de 10 ans. La seconde question porte sur le principe même de la mise en lumière : cette délibération est sous l'enseigne Agenda 21, développement durable. On veut mettre de la lumière sur la lumière, et ce juste au-dessus du parking arbre de Noël Toumaï, allumé de jour comme de nuit, qui fait des contreforts du plateau un très bel ensemble multicolore quand on le regarde de chez moi, du côté Poitiers-Ouest mais qui ne constitue pas un bel exemple de lutte contre la pollution lumineuse. Enfin, je relèverai cette phrase extraite de la délibération : « afin d'éveiller la curiosité des individus et de la conduire jusqu'à leur fauteuil de spectateurs, il devient indispensable de rétablir la fonction d'affichage vidéo ». Est-il devenu indispensable de faire clignoter les façades des théâtres pour en remplir les salles, en est-on arrivé à tellement éloigner la culture du citoyen qu'il faille le pêcher par des enseignes scintillantes. Peut-être faudrait-il retrouver aussi vers la scène nationale l'idée qu'une culture populaire est aussi une affaire de construction collective, qu'un théâtre enraciné dans son environnement est un théâtre vers lequel on se rend sans être guidé par un phare...

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°32 \(2015-0454\)](#)

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

Délibération n°34 (2015-0462) : Conservatoire - Approbation du projet d'Établissement 2015 - 2020.

Pour mieux comprendre ce projet d'établissement il nous a semblé important de partir de l'analyse et des recommandations faites par le ministère dans son dernier rapport d'inspection. Ce rapport fait d'une part des constats de l'existant, mais propose des orientations et des mesures à mettre en œuvre dans le présent projet d'établissement afin que le conservatoire puisse conserver son classement de Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Si la qualité de l'enseignement pédagogique est bien reconnue par le ministère, il en est tout autrement des conditions de travail, des insuffisances et problématiques des locaux, des moyens humains ... Voyons cela par gros chapitres.

Direction administrative :

Dans le rapport du ministère les moyens humains se déclinent ainsi pour la direction et l'administration : un directeur, une directrice administrative, un responsable action culturelle, deux conseillers aux études, un responsable bibliothèque documentation, un

régisseur, une équipe pédagogique de 80 enseignants. Qu'en est-il aujourd'hui de cet organigramme ? Puisque depuis ce rapport, cet organigramme a été revu à la baisse (pour l'action culturelle et la bibliothèque). Pour la direction de l'établissement, compte-tenu de la diversité de ses missions et de ses actions, la direction d'un CRR même à Poitiers, ne peut être assumée aujourd'hui que par une seule personne. Pour que celle-ci soit efficiente tout directeur a impérativement besoin d'avoir à ses côtés un adjoint.

Disciplines :

Le théâtre :

Quelques remarques du ministère dans son rapport d'inspection : *"Le département ne dispose pas de locaux propres et c'est un point négatif. La question des locaux est posée dans le projet d'établissement du directeur".*

La danse :

Commençons encore par les conclusions du rapport du ministère sur le sujet : *"La danse au CRR est aujourd'hui confrontée à des freins d'ordre territorial, humains et matériels ... Par ailleurs, l'état du département danse fait obstacle au renouvellement du classement CRR ..."* Le ministère dit aussi : *"Il semble indispensable de poser une réflexion afin de ne pas fragiliser le département danse qui souffre d'un problème de locaux pouvant devenir préjudiciable."* Où en sommes-nous quant aux recommandations faites par l'État dans ce rapport ? Locaux, équipement de St Germain ... et il manque une salle équipée pour la diffusion chorégraphique. Quelles sont les réponses apportées ?

La musique :

Encore une fois ici, voici ce que dit le ministère à propos des Musiques actuelles :

« Il serait nécessaire d'envisager :

- *une surface de 300 m² acoustiquement adaptée à la pratique de cette esthétique ;*
- *une salle de diffusion ;*
- *des bureaux ;*
- *des boxes étanches acoustiquement ;*
- *un studio d'enregistrement. »*

Le rapport met aussi le doigt sur la faiblesse du département des musiques traditionnelles : qu'y a-t-il dans le nouveau projet d'établissement sur ce sujet ?

Appréciation quant aux locaux :

Au regard des missions des Conservatoires à Rayonnement Régional et du projet d'établissement, ils sont très insuffisants en terme de capacité d'accueil et en adaptation. Voici encore ce que dit le ministère : *« Il existe des solutions déjà envisagées (nous pensons notamment à la proximité d'un bâtiment scolaire dont la réhabilitation avait été évoquée) qu'il est devenu indispensable de mettre en œuvre pour le devenir des missions de service public du CRR »* (écrit en gras dans le texte). On voit très clairement que la question des locaux est l'une des problématiques majeures posée par l'inspection du ministère, mettant en jeu le renouvellement de classement en CRR (qui induit le niveau des financements de l'État). La réponse apportée est l'abandon du projet d'aménageur de l'école pour des logements sociaux.

Heureusement nous sommes force de proposition et il reste peut-être encore une chance de pouvoir répondre à cette problématique, c'est revenir sur le devenir de notre ancien théâtre qui propose un lieu de diffusion, dispose d'une salle de danse et de bureaux.

La question qui se pose aujourd'hui pour notre conservatoire est celle de son ambition et des moyens que l'on y consacre. La question qui va se poser demain est celle de la place du conservatoire dans une organisation territoriale qui bouge. Au-delà du projet d'établissement, n'est-il pas venu le temps de la réflexion quant à ce transfert de compétences de la culture et de l'enseignement artistique qui deviendrait l'une des compétences de cette nouvelle assemblée avec le passage en communauté urbaine ? Nous souhaitons qu'une commission de travail puisse se mettre à travailler au niveau de la future communauté urbaine sur ce sujet.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°34 \(2015-0462\)](#)

Éducation

Subventions aux projets d'école.

Délibération n°36 (2015-0353) : Subventions à diverses associations à vocation éducative intervenant dans les écoles élémentaires et maternelles de Poitiers.

Cette délibération n'a pas fait l'objet d'une intervention de la part des élu-e-s Osons Poitiers lors du Conseil municipal mais voici ce qu'ils en pensent :

Un mot sur cette délibération d'abord pour souligner tout l'intérêt qu'il y a à faire sortir les enfants de l'école : pour nous, c'est sans doute ce qui devrait être la priorité, au moins à la hauteur de notre volonté de doter les écoles d'équipements technologiques. D'abord parce qu'on sort en groupe, on vit en groupe et c'est un bon moyen de faire découvrir tout ce qui est lié au collectif, tant en termes de solidarité, que de respect des règles et d'attention à l'autre ; ensuite parce que la vie se développe par-delà les murs de l'école et il est bon de l'interroger sur les lieux où elle s'exprime. Je voudrais juste rappeler que ces sorties ne peuvent concerner tous les élèves et que, pour les classes transplantées, elles sont l'objet d'un coût parfois important en regard des ressources de certaines familles. Que ces coûts sont souvent compensés par des quêtes diverses (loteries, ventes de gâteaux) mais à l'intérieur même des écoles, ce qui revient à faire supporter d'une certaine manière, le coût par les familles elles-mêmes. Mon propos est simple et ouvert : il ne faut pas que nous oublions de nous interroger sur la manière dont on peut faire mieux pour accompagner plus d'élèves et à moindre coût pour les familles dans ces démarches essentielles à la formation de nos enfants.

Il ne faut pas que nous oublions non plus de nous rappeler que la nation a fait le choix de la gratuité pour l'école et d'intégrer ça dans nos réflexions à chaque fois que l'on bâtit des projets afin de ne pas trop déroger à ce principe républicain.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°36 \(2015-0353\)](#)

Ouverture de postes d'enseignants.

Délibération n°37 (2015-0427) : Demande d'avis sur les mesures prises par l'Inspection académique à la rentrée scolaire 2015-2016.

Nous ne pouvons que nous féliciter bien sûr de ces deux ouvertures nécessaires à Andersen et Evariste Gallois, mais cette rentrée laisse, nous le rappelons, des écoles dans des situations difficiles : je pense à Paul Blet et bien sûr à Jacques Brel. Voilà une école qui doit bénéficier des moyens de l'éducation prioritaire, qui a vu ses effectifs augmenter considérablement (de 130 à 220), pour laquelle un poste était nécessaire et qui ne l'a pas obtenu, pas plus que, dans le groupe scolaire, on n'a cherché à faire de la place aux enfants de moins de 3 ans, comme le REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) le demande. Et à ce sujet, nous souhaitons souligner la situation à l'échelle de la ville maintenant que nous avons les chiffres : sur la centaine de dossiers retenus d'enfants de moins de 3 ans qui pouvaient prétendre à une place, seule la moitié a eu satisfaction et s'il reste une petite chance pour dix, il en reste 40 sur le carreau. Nous disons à nouveau que nous ne comprenons pas, alors qu'on sait qu'il y a là une vraie opportunité de lutter contre les inégalités à l'école, qu'on ne mette pas davantage de moyens sur cette entrée en maternelle ; de même que nous continuons de dénoncer la situation dans laquelle se trouvent certaines familles obligées de faire face aux frais de garde plus longtemps et désormais, sans aide.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°37 \(2015-0427\)](#)

Vie de quartier et associative, affaires sociales

Association Couronneries Demain.

Délibération n°43 (2015-0387) : Centre d'Activité Maisons de Quartiers. Attribution d'avance de trésorerie avant le vote du BP 2016 à l'association Couronneries Demain.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération en attendant de prendre connaissance des documents et nous rappelons que nous aurions aimé faire partie du Jury.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

[Délibération n°43 \(2015-0387\)](#)

Actions en matière de médiation sociale énergie.

Délibération n°44 (2015-0388) : Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Poitiers, Insersud, le CCAS et ERDF.

Même si nous votons pour cette délibération, pour nous, ce dispositif n'est pas suffisant et il est loin de répondre au problème de la précarité énergétique.

ERDF se fait une vitrine sociale à bon compte dans cette affaire, et nous regrettons qu'il ne soit mis dans la balance qu'un tout petit délai. En premier lieu, ce qu'il faudrait, c'est que, comme pour l'eau, ERDF ne puisse pas couper le courant pendant l'hiver. L'urgence, c'est que personne ne puisse être privé d'énergie quand il faut se chauffer. Ensuite, excusez la brutalité du propos, mais la notion d'accompagnement pour des familles qui se trouvent le plus souvent dans des logements dont l'efficacité énergétique est nulle mais les ressources sont très limitées, ça se traduit par des leçons de morale inefficaces sinon malvenues. Ce qui est important, c'est la lutte contre l'habitat indigne et pour l'efficacité énergétique.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°44 \(2015-0388\)](#)

Épicerie solidaire de Poitiers-Sud.

Délibération n°45 (2015-0386) : Proposition de choix du porteur de projet pour l'épicerie solidaire à Poitiers Sud.

Cette délibération n'a pas fait l'objet d'une intervention de la part des élu-e-s Osons Poitiers lors du Conseil municipal mais voici ce qu'ils en pensent :

Des questions à propos de cette délibération. Pourquoi Cap-Sud et pas le Secours Populaire ? Deuxième question : cette épicerie va-t-elle adhérer au réseau des épiceries solidaires (ANDES) ? Pour rappel, l'Éveil ne le fait pas afin de garder souplesse et autonomie dans la définition de sa politique d'aide et d'approvisionnement.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°45 \(2015-0386\)](#)

Santé et sport

Subventions aux structures sportives.

Délibération n°48 (2015-0348) : Attribution d'avances sur subventions aux structures sportives.

Comme nous ne votons pas les subventions aux deux grands clubs professionnels de Poitiers pour dire notre attachement à une meilleure répartition qui fasse plutôt la part belle à la pratique, nous ne votons pas les avances de subventions à ces deux clubs (volley et basket).

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre les subventions au Stade Poitevin Volley Beach et au Poitiers Basket 86.

[Délibération n°48 \(2015-0348\)](#)

Centre de santé des Trois Cités.

Délibération n°50 (2015-0460) : Association gestionnaire du centre de santé des Trois Cités - Attribution de subvention.

Ce projet a notre soutien. Il s'agit d'une démarche pertinente.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°50 \(2015-0460\)](#)

Environnement

Syndicats de rivières.

Délibération n°74 (2015-0361) : Avis du Conseil municipal sur le projet de périmètre et de statuts relatif à la création du syndicat du Clain aval.

On parle dans cette délibération du fait que la fusion des syndicats doit permettre de favoriser la coordination des actions et leur harmonisation à l'échelle du bassin versant du Clain. Soit. Il faut quand même remarquer que nous sommes ici, comme ailleurs, pris dans un ouragan de réformes structurelles dont l'effet serait plutôt, en ce moment de paralyser l'action. Depuis quand les syndicats de la Boivre et du Clain sont-ils dans l'attente de la fusion à venir ? Et quand celle-ci vient, on nous parle du fait que nombre de questions restent en suspens du fait de la réforme de l'intercommunalité. Il ne faut pas perdre de vue qu'en termes de gestion des milieux naturels, il n'est pas toujours bon de trop temporiser ?

Enfin, il faut dire notre préoccupation de voir à nouveau diminuer la qualité de la représentation dans la nouvelle structure : sur les deux syndicats, il ne restera plus que trois titulaires et deux suppléants. La fusion des deux syndicats va conduire une fois encore à la perte de représentants dans la nouvelle structure. Y aura-t-il une place pour moi ? Si c'est le cas concernant la délibération suivante, je suis volontaire.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°74 \(2015-0361\)](#)

Délibération n°75 (2015-0457) : Désignation de représentants de la Ville de Poitiers : fusion du syndicat mixte pour l'aménagement du Clain et du syndicat d'aménagement de la Vallée de la Boivre.

Jacques Arfeuillère est désigné représentant titulaire de l'opposition.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°75 \(2015-0457\)](#)

Urbanisme, habitat

Panneaux solaires au parc des expositions.

Délibération n°78 (2015-0369) : Deux Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) constitutives de droits réels Ville de Poitiers/Poitou Charentes Énergie Renouvelable (PCER).

Nous soutenons cette proposition et nous votons pour. Toutefois, nous ne souhaitons pas voter à l'aveugle, et voulons que les choses soient bien faites. Nous voulons avoir plus d'informations techniques sur l'installation photovoltaïque : puissance produite certes mais aussi durée de vie ? Énergie grise.

La première question que nous devons nous poser quand nous produisons des énergies renouvelables est la suivante : quel est le retour d'investissement « énergétique » du panneau solaire ? C'est à dire à partir de quel moment après sa mise en service, le panneau solaire aura-t-il produit suffisamment d'énergie pour compenser l'énergie qui a été nécessaire pour le fabriquer, le transporter et l'installer ? Si le panneau solaire ne dure que 10 ans, alors que le retour sur investissement énergétique est de 15 ans, ce serait du gaspillage, et ce serait juste une opération de communication, car on aurait utilisé plus d'énergie non renouvelable, en fabriquant un panneau solaire non efficace, que si nous avions consommé directement cette énergie non renouvelable.

La seconde interrogation est de dire que produire des énergies renouvelables a pour but de remplacer les énergies fossiles, et se fait dans une optique de diminution de la consommation énergétique. A quoi bon augmenter la production d'énergie électrique renouvelable, si c'est pour augmenter en parallèle la consommation énergétique en éclairant les piles et les travées du viaduc Léon Blum ou en n'éteignant pas un parking comme Toumaï ? A quoi bon faire des énergies renouvelables sur le parc des expos, si c'est pour alimenter un bâtiment tout neuf qui est pourtant une passoire énergétique ? Nous aimerais savoir également quelles ressources rares sont utilisées pour produire ces panneaux photovoltaïques ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°78 \(2015-0369\)](#)

Vente de logement.

Délibération n°84 (2015-0346) : Avis sur la cession d'un logement rue Cornet.

Cette délibération n'a pas fait l'objet d'une intervention de la part des élus Osons Poitiers lors du Conseil municipal mais voici ce qu'ils en pensent :

Nous sommes partagés sur ce type de proposition et comprenons mal l'argument avancé de construire la mixité en ajoutant des propriétaires dans une zone. On peut aussi présenter l'accession à la propriété de familles aux revenus modestes comme un asservissement au joug de l'emprunt bancaire.

Si on veut avoir un propriétaire dans cette rue à la place d'un locataire, plutôt que de vendre et de pousser à l'endettement (ce qui devient de plus en plus risqué à cause du risque accru de perdre son emploi), pourquoi ne pas mettre en place un dispositif de « location-accession à la propriété », permettant de se passer de banque et d'éviter l'endettement, par exemple ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

[Délibération n°84 \(2015-0346\)](#)

Économie et emploi

Dérogation au repos dominical.

Délibération n°87 (2015-0471) : Dérogation au repos dominical pour l'année 2016 - définition du nombre de dimanches accordés.

Nous aimerions connaître le nombre de dimanche ouvert pour les grandes surfaces.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération puisque le nombre de dimanche (c'est-à-dire 3) n'a pas changé et avait été validé en son temps par les partenaires sociaux.

[Délibération n°87 \(2015-0471\)](#)

Espace public

Opérations funéraires.

Délibération n°56 (2015-0344) : Ventes de produits, prestations de service et marchandises - Service extérieur des pompes funèbres - Tarifs 2016.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du Conseil.

Nous pensons qu'il pourrait y avoir une réflexion à conduire sur l'inhumation et les difficultés qui sont celles des familles qui doivent faire face à un deuil. Le coût des obsèques est une charge extrêmement importante si on considère que la législation, et ce n'est pas ça que nous mettons en question, ne laisse guère d'échappatoire. On peut se souvenir de ce jeune chômeur de l'Aisne qui avait dû creuser lui-même la tombe de son père il y a quelque temps. Si on regarde du côté de ce qui se passe dans les communes, on peut remarquer que cette préoccupation existe ailleurs aussi. La commune de Mouans-Sartoux, dans les Alpes Maritimes, (10 000 habitants entre Cannes et Grasse. Municipalité écologiste non encartée. La commune a également une régie agricole municipale alimentant directement la restauration collective et a imaginé une régie funéraire rendant gratuite (1 € symbolique) l'inhumation, et la chambre funéraire. Le cercueil et la pierre tombale restent payants. C'est vrai que La loi Sueur en 1993 a brimé la gratuité de tel services mais la mairie a longtemps résisté pour maintenir cette gratuité au moins jusqu'en 2013.) a ainsi décidé la gratuité de ses prestations funéraires mettant même à disposition une chambre funéraire gratuite pour faire diminuer les frais afférents à un décès.

Nous aimerions donc que l'on réfléchisse aux coûts importants qui font l'objet de cette délibération et que soit mis en discussion pour l'avenir des réponses à ce problème. Il y a là un espace de solidarité à construire.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°56 \(2015-0344\)](#)

Actions de communication publicitaire.

Délibération n°61 (2015-0362) : Redevance d'occupation du domaine public due à l'occasion d'actions de communication publicitaire, de manifestations événementielles, d'information ou de sensibilisation : tarification 2016.

Cette intervention n'a pas été prononcée dans son intégralité lors du Conseil.

Nous avions voté contre l'an dernier le principe d'entériner des pratiques publicitaires qu'on ne peut circonscrire, tout en essayant d'en tirer cependant bénéfice. En l'occurrence, on a étendu l'espace de ces pratiques et nous, nous préférons restreindre des pratiques qui amènent en ville des camions qui polluent juste pour générer le vent de la publicité, restreindre le champ d'exercice d'une publicité qui envahit tout et détourne les esprits de la connaissance des vrais besoins humains.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°61 \(2015-0362\)](#)

Distribution publique du gaz et de l'électricité.

Délibération n°91 (2015-0450) et n°92 (2015-0451) : Mise à jour par voie d'avenant du contrat de concession Ville de Poitiers/GrDF et ErDF pour la distribution du gaz et de l'électricité sur le territoire.

A l'occasion de ces deux délibérations concernant la mise à jour des conventions entre la Ville et GrDF/ErDF pour lesquelles les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour, ils ont souhaité intervenir sur le sujet suivant :

Ces deux conventions sur la distribution du gaz et de l'électricité par ErDF/GrDF nous permettent de poser une question que commencent à se poser certaines communes confrontées, comme nous, à la volonté des deux entreprises de remplacer les compteurs par les compteurs dits intelligents « Linky » et « Gazpar ». Vous devez connaître les questions qui se posent à ce sujet et je ne parle pas des questions économiques sur le coût et l'emploi (des emplois créés à court terme pour le remplacement, des emplois qui disparaissent, vu que le relevé des consommations sera automatique). Je parle des questions en termes de santé qui sont loin d'être réglées. La commune de Saint Macaire, en Gironde, a pris la décision d'essayer d'empêcher le déploiement de ces compteurs sur son territoire pour protéger ses habitants : objet de l'inquiétude, les micro-ondes émises par le compteur gaz et les ondes électro magnétiques émises par le compteur électrique.

Les expérimentations n'ont pas permis de lever ces inquiétudes : de nombreux témoignages parlent des maux de tête générés et de nombreuses études ont des résultats négatifs (les études de Que Choisir, de Reporterre et du collectif Robin des Toits). N'oublions pas que les rayonnements électromagnétiques sont classés « cancérogènes possibles » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis le 31 mai 2011. Les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour utiliser la technologie Linky. N'étant pas blindés, ils vont générer des rayonnements nocifs dans toutes les pièces de l'habitation. S'est-on penché sur ce problème à Poitiers ? Enfin, il faut parler de l'aspect Data : les données centralisées par ErDF GrDF feront l'objet d'une commercialisation en aval et si on promet main sur le cœur que ces données seront anonymées, on sait ce que cette promesse, même certifiée par la CNIL, vaut : il suffit de se souvenir de cette enquête de Cash Investigation qui a montré comment la Poste faisait fi des recommandations sur la vente des fichiers clients. En ce qui nous concerne, nous souhaitons informer les habitants qu'il existe une fronde contre l'installation de ces compteurs et qu'on peut trouver très facilement des modèles de lettres de refus.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ces deux délibérations.

[Délibération n°91 \(2015-0450\)](#)
[Délibération n°92 \(2015-0451\)](#)

Locations des salles municipales.

Délibération n°101 (2015-0415) : Location de la Maison du Peuple – Tarifs.

A ce propos, quand est-ce-que la Salle Jouhaud de la Maison du Peuple sera de nouveau disponible ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

[Délibération n°101 \(2015-0415\)](#)

Animation du centre-ville.

Délibération n°102 (2015-0459) : Aide logistique et matérielle pour la patinoire et le marché de Noël 2015.

Il y a de bonnes choses dans ce programme de fin d'année et il est bon de chercher des moyens d'animer le centre-ville mais on redira notre opposition à ce qu'on favorise des animations telles que les patinoires au cœur des villes et tant pis si on nous rétorque qu'on empêche les yeux des enfants de briller. J'ai la faiblesse de penser qu'on peut les faire briller autrement et de manière bien plus écologique. Nous ne pouvons pas encourager à choisir des animations qui ne tiennent aucun compte du dérèglement climatique : la Cop 21 ne doit pas être qu'un recueil de bonnes intentions et il va bien falloir que les constats se traduisent dans les comportements. Y compris dans notre manière de faire la fête ou de faire du sport.

Si l'imaginaire de Noël se développe sur le cliché du grand nord et de la Laponie, on ne peut importer impunément ces contrées sous nos latitudes et nous voilà dans la situation de ces pays du sud qui proposent du ski en plein désert ou des mondiaux de foot à plus de 50° à l'ombre. Nous nous abstiens donc sur cette délibération.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

[Délibération n°102 \(2015-0459\)](#)